

**COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD**

**Délibérations du Conseil Municipal du 22 Février 2022 à 17h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire à dans le lieu habituel de ses réunions, le 22 février 2022 à 17H 00.

Le Maire,  
Michel RUAS.



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RUAS Michel.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : Michel RUAS, Pierre AIGUILLON, Nathalie BORREDA, Sabine BRETONVILLE, Michel BRUGUIERE, Sébastien BRUN (arrivé à 17H 01), Yves GALTIER, Christine GODENAIRE, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Elsa MAS, Sinazou MONE, Corinne ROSSEL-MORICE.

Procurations : Jean-Pierre BROQUIN donne procuration à Sébastien BRUN, Hélène GALAUP donne procuration à Christine GODENAIRE.

Absents : Monique AIGUILLON-BIALES, Martin BOODT, Kévin DAMBROSIO, Lionel DUMAS.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Sylvie JULLIAN est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

**N°2022\_02\_014 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reporter les points suivants à l'ordre du jour :

- compte de gestion 2021 de la Commune
- compte administratif 2021 de la Commune
- acquisition d'un bien par voie d'expropriation (annule et remplace la délibération n°2021\_09\_084)

- convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes pour la période 2022-2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Dès que nous aurons le compte administratif du percepteur, nous te le faisons passer et nous calons une réunion pour en parler

Le plus important c'est le compte de gestion.

Vous recevrez la convocation pour le prochain conseil où nous voterons le compte de gestion, le compte administratif, le budget et la DUP.

Les relations avec la perception sont beaucoup plus compliquées depuis que la perception est fermée à Anduze.

### **N°2022\_02\_015 - CONTRAT FEUX D'ARTIFICES - 14 JUILLET 2022**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée le devis des feux d'artifices de la Société « Milles et Une Etoiles » du 14 juillet 2022, sachant que la délibération n°2021\_09\_082 du 20 septembre 2021 reportait le contrat signé avec la Société « Milles et Une Etoiles » pour le feu d'artifices qui devait être réalisé le 3 août 2021 et qui le sera le 9 août 2022.

Ce dernier s'élève à la somme de 3 000 € TTC.

La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Pierre AUGUILLON à signer le devis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Nous votons les feux du 14 juillet, car ceux de l'année dernière du mois d'août sont reportés au mois d'août.

### **N°2022\_02\_016 - IMPLANTATION DE NOUVELLES CAMERAS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'implantation de nouvelles caméras sur le territoire la commune.

Le devis de ces implantations s'élève à la somme de 12 155,00 € HT soit 14 586,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A LA MAJORITE.

CONTRE : Nathalie BORREDA, Elsa MAS.

C'est un rajout de caméras sur les consignes de la gendarmerie  
Nathalie BORREDA : c'est pour 2 caméras nouvelles ?

Michel RUAS : non il y en a 7 ou 8, je ne me souviens plus  
Elsa MAS : ça rentre dans les 50000€ prévu au budget?  
Michel RUAS : oui  
Elsa MAS : donc on avait déjà dépensé 35000€  
Michel RUAS : non 32000€, il y a la remise en état des caméras détériorées et des caméras en supplément dans des lieux stratégiques demandées par la gendarmerie.  
Nous avons fait des économies sur la remise en état donc la gendarmerie nous a proposé qu'avec ces économies de rajouter des caméras supplémentaires.  
Il faut savoir que nous en baisse considérable de vandalisme  
Nathalie BORREDA : c'est les gendarmes qui nous disent que c'est grâce aux caméras.  
Donc le budget l'année dernière était de 50000€ et on n'y a pas touché.  
Michel RUAS : si on a dépensé 35000€  
Nathalie BORREDA : ce n'est pas ce qu'on m'a dit la dernière fois  
Michel RUAS : c'est normal les travaux n'étaient pas encore faits, aujourd'hui c'est fait mais on n'a pas reçu encore la facture, cela fait un mois et demi  
Nathalie BORREDA : donc c'est 35000+14000  
Michel RUAS : oui c'est ça  
Elsa MAS : et la maintenance ?  
Pierre AIGUILLON : c'est environ 2300 2400€/an mais c'est sur une autre ligne du budget  
Elsa MAS : donc chaque année ça coute 53000€ ?  
Michel RUAS : non, il y a eu 14000€ en création et le reste en réparation des cassées qui seront payés cette année car ça n'a pas pu être fait l'année dernière.

## **N°2022\_02\_017 - DENOMINATION DE VOIES**

Mireille LALLEMAND expose à l'Assemblée qu'il convient de dénommer un certain nombre de voies afin qu'elles puissent être numérotées selon la législation en vigueur.

- La liste est la suivante :
- Chemin de Combe d'Ase
  - Chemin de Combes Sommières
  - Chemin de Pied de Côtes
  - Chemin de Carnoules
  - Hameau de Falguières
  - Impasse Abraham Mazel
  - Impasse de Boisseson
  - Impasse de Généri
  - Impasse de la Glacière
  - Impasse de la Perrière
  - Impasse de Valat
  - Impasse des Fumades
  - Impasse du Rocher d'Escorces
  - Impasse du Vignal
  - La Barnerie
  - La Borie
  - La Boriette de Cambonéral
  - Le Péras
  - Lotissement Camplogis.
  - Rose Nord

- Route d'Arbousse
- Route de Cabrières
- Route de Caderle
- Route de Cambonéral
- Route de Florac
- Route de l'Estréchure
- Route de la Vernède
- Route de Luc
- Route de Mialet
- Route de Saint-Etienne
- Route de Saint-Jean-du-Gard
- Route des Abeillères
- Route des Cabriéroux
- Route du Col Saint Pierre
- Ruelle de Robiac
- Vitrac

L'implantation géographiques des différentes voies est déterminée selon les plans cadastraux joints à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Mireille LALLEMAND : toute la commune a été revue de manière à nommer toutes les voies qui ne l'étaient pas.

Nous avons essayé de conserver au maximum le nom de chaque quartier, nous avons seulement rajouté, route, chemin, hameau, impasse etc...

Chaque habitant de ces nouvelles dénominations va recevoir un courrier avec un numéro de qui leur sera attribué, leur numéro sera fourni par la commune, si pour une raison esthétique cette plaque numéro ne leur convient pas, ils pourront en changer à leurs frais mais la commune donnera une plaque à chaque habitation concernée.

Michel BRUGUIERE : notre chemin n'y est pas, route de Sailhens

Michel RUAS : est-il privé ?

Michel BRUGUIERE : Il est communal sur 400m après le départ du chemin puis c'est privé.

Mireille LALLEMAND : en bord de route à l'entrée de votre chemin, il y aura des plaques avec des numéros correspondants à chaque maison.

Pour vous c'est la route de Caderle.

Michel BRUGUIERE : Caderle c'est un lieu-dit, ça n'a pas de sens.

Mireille LALLEMAND : la route elle mène à Caderle.

Michel BRUGUIERE : c'est la départementale D153

Mireille LALLEMAND : la route de Caderle ira du Moulinet jusqu'à la Volte

Nathalie BORREDA : A Falguières il y a une route communale

Mireille LALLEMAND : Oui

Yves GALTIER : il devra mettre sa boîte aux lettres en bas ?

Mireille LALLEMAND: oui à partir de l'endroit où c'est privé, sur cette route nommée, vous pourrez rajouter votre adresse actuelle, par exemple le numéro route de Caderle puis Sailhens bas etc...

Michel BRUGUIERE : pourquoi on met route de Cabrières, c'est privé !

Mireille LALLEMAND : le départ du chemin est communal non ?

Michel RUAS : non c'est privé

Mireille LALLEMAND : ces nominations sont seulement faites pour que les gens aient une adresse répertoriée et que les livreurs aient moins de problème pour trouver les adresses.

Pierre AIGUILLON : là où on met la boîte aux lettres on met le numéro.

Yves GALTIER : tout ce que vous avez mis ce sont des chemins privés, est ce que cela rentre dans les chemins communaux dont nous aurons l'entretien.

Mireille LALLEMAND : Non c'est juste pour l'adressage on ne récupère pas les voiries.

### **N° 2022\_02\_018 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES KANGOUROUS ST JEANNAIS**

Madame Mireille LALLEMAND informe l'Assemblée que l'Association les Kangourous St Jeannais a participé à l'organisation de la manifestation « Journées de la Biodiversité en Cévennes » les 20 et 21 novembre 2021.

Au vu de cet investissement, il propose d'attribuer une subvention de 700 € à l'Association Les Kangourous St Jeannais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

### **CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES POUR LA PERIODE 2022-2028**

Michel RUAS : le parc national nous accompagnera sur l'arboretum et le théâtre de verdure, les jardins partagés, la déviation.

Elsa MAS : c'est où ?

Michel RUAS : on ne sait pas encore nous cherchons des terrains.

Nous voulions faire à l'ancien aquarium un observatoire sur la faune et la flore, cela n'a pas pu se faire, le parc est prêt à nous accompagner sur les projets que nous avons.

Nous allons faire une étude sur l'eau du ruisseau de Brion, analyse permanente de la température de l'eau, du PH, de l'oxygénation de l'eau, faire une pêche éclectique tous les ans comparer les résultats chaque année pour connaître l'impact du réchauffement climatique.

Elsa MAS : la dernière fois qu'on a parlé du parc national des Cévennes nous avons voté la réduction de l'éclairage sur les bâtiments publics, ça n'a pas été fait.

Yves GALTIER : non pas encore

Michel RUAS : c'est en cours, le marché qui est en cours sera fini d'ici la fin de l'année ensuite nous pourrons mettre en place la réduction de l'éclairage car il faut surtout remplacer les armoires électriques, il y a 300 000€ d'investissement sur lequel on a très peu de subventions, le parc national des Cévennes nous donne une subvention de 35 000€ et le SMEG 6 000€ ce sont les seules subventions.

Nathalie BORREDA : on a reçu du parc un questionnaire à compléter, est ce que ça été fait

Pierre AIGUILLON : oui ça été fait.

Suite à l'information du Parc National, le 23 février dernier, cette décision doit être reportée et revotée en incluant la « bonne » convention, la convention votée n'était pas la définitive.

### **N°2022\_02\_019 - CONTRAT FESTIVITES - SHOW BISES**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec SHOW BISES, qui aura lieu le 8 août 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 650,00 €. La Commune prendra en charge les boissons et les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Tous les orchestres de la fête votive de l'année dernière ont été reconduits sauf un qui est parti à la retraite. Et que nous avons remplacé.

Elsa MAS : dans le choix c'est plutôt du local

Pierre AIGUILLON : pas tant que ça mais ils ne sont pas très loin, Mons par exemple.

Nathalie BORREDA : on sait déjà exactement ce qu'on va dépenser, y compris les feux d'artifice

Michel RUAS : oui on est dans le budget

Sébastien BRUN\_ : chaque année c'est à peu près pareil.

### **N°2022\_02\_020 - CONTRAT FESTIVITES - LIGHT SON PRODUCTION**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Orchestre LSP Music, qui aura lieu le 6 août 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 600, 00 €, dont 100 € de frais de déplacement. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **N°2022\_02\_021 - CONTRAT FESTIVITES - ASSOCIATION LA PROVENCALE**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association La Provençale, qui aura lieu le 14 juillet 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 800 € TTC. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **N°2022\_02\_022 - CONTRAT FESTIVITES - ASSOCIATION ATELIER D'ANIMATION MUSICALE MONSOIS**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association Atelier d'Animation Musicale Monsois, avec le groupe « Batuca'Mons » qui aura lieu le 14 juillet 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

## **N°2022\_02\_023 - CONTRAT FESTIVITES - GROUPE MANHATTAN**

Monsieur Pierre AIGUILLON présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « MANHATTAN », qui aura lieu le 9 août 2022.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 750, 00 €, charges comprises. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Pierre AIGUILLON à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

✕ Comme le prévoit l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mireille LALLEMAND donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner de février 2022, reçues et pour lesquelles la Commune n'exerce pas son droit de préemption :

- section F n°148 - 150 - 296 et 301 - Pourgues Ouest - Le Valat
- section F n°72 - 73 - 81 - 82 - 83 et 89 - La Taule.

✕ A compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022, l'accueil de la Mairie sera fermé le samedi matin.

Le public : et les gens qui travaillent ?

Mireille LALLEMAND : c'est une demande des employés de mairie, il n'y a quasiment personne, les gens qui travaillent on ne sait pas pourquoi, mais généralement ils viennent la semaine, le samedi c'est plutôt des demandes en rapport avec le tourisme.

Pierre AIGUILLON : je tiens à rappeler que toutes les mairies des alentours sont fermées le samedi.

Sylvie JULLIAN\_ : il n'y a pas d'état civil le samedi matin.

✕ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que CEREG a fait des propositions financières pour les aménagements et travaux :

- remplacement des arbres d'alignement - Avenue de la Résistance :
  - phase de conception : 5 500 € HT
  - phase travaux : 3 500 € HT

- mission d'esquisse pour l'aménagement de l'arboretum et du théâtre de verdure :
  - mission d'esquisse : 6 800 € HT
  - option 1 (montage du dossier de demande de financement) : 1 550,00 € HT
  - option 2 (une vue en perspective (photomontage)) : 825,00 € HT
  - option 3 (réunion publique) : 600 ,00 € HT
- construction d'un city stade et reprise de la piste d'athlétisme existante :
  - étude hydraulique :
    - trancher ferme : 3 500,00 € HT
    - tranche optionnelle : 7 500,00 € HT
  - mission de maitrise d'œuvre :
    - phase conception : 6 500,00 € HT
    - phase travaux : 4 500,00 € HT
- construction d'un pump track
  - étude hydraulique :
    - trancher ferme : 3 500,00 € HT
    - tranche optionnelle : 7 500,00 € HT
  - mission de maitrise d'œuvre :
    - phase conception : 7 000,00 € HT
    - phase travaux : 6 500,00 € HT

